

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

Procès-verbal de l’assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **2e** jour du mois de **février** de l’an **2026**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
M. Maurice Bergeron, conseiller
Mme Marilène Poirier, conseillère
M. Simon Larrivée, conseiller
M. Luc St-Laurent, conseiller
M. Jacques Létourneau, conseiller

Absence : M. Antonin Boulet, conseiller

Est également présent : Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Etienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d’assemblée.

20260202-01 1.1 Adoption de l’ordre du jour

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

QUE l’ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté en laissant le point « varia » ouvert.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 20260202-01 1.1 Adoption de l’ordre du jour
 - 20260202-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026
- 2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE
 - 20260202-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 12 janvier 2026
 - 20260202-04 3.2 Comptes à payer et dépenses incompressibles – janvier 2026
 - 20260202-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – janvier 2026
 - 3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – janvier 2026
 - 20260202-06 3.5 Charte de la langue française – Rapport annuel 2025
 - 20260202-07 3.6 Revenus des locations de salle 2025 – remise 10% à la FADOQ
 - 20260202-08 3.7 Recouvrement – Compte à recevoir
- 4. LÉGISLATION
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 20260202-09 5.1 Rapport d’activité incendie 2024
 - 20260202-10 5.2 Étude de utualisation des services de sécurité incendie

20260202-11	5.3 Priorité d’action – Comité de sécurité public de la MRC des Sources
6.	TRANSPORT ET VOIRIE
20260202-12	6.1 Autorisation d’effectuer les demandes de prix et/ou appel d’offres pour les travaux de la TECQ, année 2026
7.	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
20260202-13	7.1 Adhésion 2026 à l’écocentre de Val-des-Sources
8.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
8.1	Rapport mensuel de l’inspecteur et liste des permis émis, janvier 2026
20260202-14	8.2 Autorisation de signature – convention d’aide du volet 1 du programme de soutien aux politiques familiales municipales
20260202-15	8.3 Nomination d’un élu responsable des questions familiales
20260202-16	8.4 Nomination des membres du CCU 2026-2027
9.	LOISIRS ET CULTURE
20260202-17	9.1 Entente intermunicipale – poste technicien en loisir partagé
20260202-18	9.2 Mobilisation pour la tarification réduite pour les livres de bibliothèque
20260202-19	9.3 Remboursement à Wotton – projet technicienne en loisir 2025
20260202-20	9.4 Participation aux Festivités printanières 2026
10.	RESSOURCES HUMAINES
11.	PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
12.	CORRESPONDANCE ET DEMANDE D’APPUI
20260202-21	12.1 Demande d’appui – Marché St-Cam
20260202-22	12.2 Demande d’appui – Gala méritas de l’Escale
20260202-23	12.3 Demande d’appui – Projet centre multifonctionnel de Wotton
13.	VARIA
20260202-24	14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20260202-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et qu’ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Maurice Bergeron
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 soit adopté tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20260202-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 12 janvier 2026

Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu

D’accepter la liste des chèques d'une somme de **95 517,40 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 12 janvier 2026.

ADOPTÉE

20260202-04 3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – janvier 2026

Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu

D’accepter la liste des chèques à émettre au **2 février 2026** d'une somme de **26 887,19 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

	Fournisseurs	Montants
1	Auberge La Mara Enr.	724,06 \$
2	Buropro Citation Inc.	188,35 \$
3	Carrefour Jeunesse Emploi	500,00 \$
4	Consultants GTE	1 667,14 \$
5	Croix-Rouge Canadienne	225,00 \$
6	CRSPBE – Réseau Biblio Estrie	1 118,60 \$
7	École secondaire l'Escale	250,00 \$
8	Fédération Québécoise Municipalités	142,56 \$
9	FQM Assurances	450,82 \$
10	Informatique ASR	1 479,55 \$
11	Infotech	44,21 \$
12	JN Denis Inc.	112,15 \$
13	Laurentide Environnement Inc.	269,20 \$
14	Les Montagnards de Ham-Sud	788,00 \$
15	Manon Fontaine	578,32 \$
16	Municipalité de Wotton	5 463,85 \$
17	Municipalité de Saint-Adrien	2 479,20 \$
18	Philippe Gosselin & Associés	4 535,21 \$
19	Régie intermunicipale des Hameaux	4 362,84 \$
20	Sidevic Inc.	150,51 \$
21	Visa	1 244,65 \$
22	Vivaco Groupe Coopératif	112,97 \$
	TOTAL:	<u>26 887,19 \$</u>

ADOPTÉE

20260202-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – janvier 2026

Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu

D’accepter la liste des chèques de paie au montant de **15 035,93 \$** émis du 12 janvier 2026 au 2 février 2026.

Monsieur Maurice Bergeron, conseiller municipal, se retire des délibérations entourant ce point à l’ordre du jour, déclarant une apparence de conflit d’intérêts.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – janvier 2026

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 31 janvier 2026.

20260202-06

3.5 Charte de la langue française – Rapport annuel 2025

CONSIDÉRANT l’article 20.1 de la Charte de la langue française et l’article 11 du règlement sur la langue d’administration, une administration municipale doit publier un rapport annuel sur l’application de la Charte de la langue française sur son site internet;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE ledit rapport pour l’année 2025 soit publié, tel que présenté à ce conseil, sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

20260202-07

3.6 Revenus des locations de salle 2025 – remise de 10% à la FADOQ

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité verse au club FADOQ Les Montagnards de Ham-Sud un montant de 88,00 \$ qui équivaut à 10 % des revenus des locations de la salle municipale en 2025.

ADOPTÉE

20260202-08

3.7 Recouvrement – comptes à recevoir

***Il est proposé par Maurice Bergeron
Et unanimement résolu***

QU’une mise en demeure soit envoyée aux propriétaires dont des comptes datant de l’année 2024 et des années antérieures sont impayés.

QUE les procédures de recouvrement, si nécessaire, soient entamées en cas de non-paiement dans les délais impartis.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

Aucun dossier.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

20260202-09

5.1 Rapport d'activité incendie 2024

CONSIDÉRANT QUE le Service de Sécurité incendie desservant la Municipalité a préparé le rapport annuel d'activité et que celui-ci a été présenté aux membres du conseil présent;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité adopte le rapport annuel d'activité pour la Municipalité de Ham-Sud pour l'année 2024.

QUE le rapport soit remis à la MRC des Sources.

ADOPTÉE

20260202-10

5.2 Étude de mutualisation des services de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la **Municipalité de Ham-Sud** reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de Val-des-Sources, Danville, Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Wotton, Saint-Claude et la MRC des Sources désirent présenter un projet d'étude de mutualisation des services de sécurité incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité du MAMH.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **M. Simon Larrivée et unanimement résolu** que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la **Municipalité de Ham-Sud** s'engage à participer au projet d'étude de mutualisation des services de sécurité incendie;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme, **soit un montant de 1 569,31 \$**;
- Le conseil nomme la MRC des Sources, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil nomme la MRC des Sources, organisme responsable du projet, et autorise à procéder à l'appel d'offres pour octroyer le contrat de l'étude;
- Le conseil désigne Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme

municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

20260202-11

5.3 Priorité d’action – Comité de sécurité public de la MRC des Sources

CONSIDÉRANT que l'article 78 de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1) prévoit la création de Comité de sécurité publique (CSP) dans chacune des MRC;

CONSIDÉRANT que l'article 78 de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1) prévoit que le CSP de la MRC des Sources procède chaque année à l'élaboration des priorités d'action du service de police;

CONSIDÉRANT que le CSP de la MRC des Sources a tenu une rencontre au début de l’année 2026 afin de recommander des priorités d'action du service de police;

***Il est proposé par Maurice Bergeron
Et unanimement résolu***

QUE ce conseil approuve les priorités d’action recommandées par le CSP.

ADOPTÉE

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20260202-12

6.1 Autorisation d’effectuer les demandes de prix et/ou appels d’offres pour les travaux de la TECQ - année 2026

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

D’autoriser le directeur général à effectuer les demandes de prix / appels d’offres nécessaires à la réalisation des travaux prévus à la programmation des travaux de la TECQ pour l’année 2026.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

20260202-13

7.1 Adhésion 2026 à l’écocentre de Val-des-Sources

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud renouvelle son adhésion à l’écocentre de la ville de Val-des-Sources en 2026 pour un montant estimé de 2 223,91 \$.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l’inspecteur et liste des permis émis – janvier 2026

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois de janvier2026 préparé par l’inspecteur en bâtiment et en environnement.

20260202-14

8.2 Autorisation de signature – convention d’aide du volet 1 du programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l’élaboration d’une politique familiale municipale (PFM) ou la mise en œuvre de mesures ou projets prévus au plan d’action issu d’une PFM en vue d’assurer aux familles l’accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

ATTENDU QUE la municipalité de Ham-Sud a présenté, en 2025-2026, dans le cadre de ce programme, une demande d’aide financière admissible pour l’élaboration d’une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d’action issu d’une PFM;

***Il est proposé par Jacques Létourneau
Et unanimement résolu***

D’autoriser monsieur Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Ham-Sud, à signer tous les documents relatifs à la demande d’aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre de ce programme et la convention d’aide financière liée à ce même programme.

ADOPTÉE

20260202-15

8.3 Nomination d’un élu responsable des questions familiales

ATTENDU QUE la municipalité de Ham-Sud a présenté, en 2025-2026, dans le cadre de ce programme, une demande d’aide financière admissible pour l’élaboration d’une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d’action issu d’une PFM;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

DE nommer le conseiller Maurice Bergeron comme élu responsable des questions familiales.

ADOPTÉE

20260202-16

8.4 Nomination des membres du CCU 2026-2027

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de renouveler le mandat des membres du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) pour les années 2026-2027;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE le comité soit constitué de la façon suivante pour le mandat de deux ans, à partir de janvier 2026 :

- Luc St-Laurent, élu
- Simon Larrivée, élu
- Yves Beauregard, citoyen
- Roger Dupuy, citoyen
- Caroline Poirier, citoyenne

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURE

20260202-17

9.1 Entente intermunicipale – poste technicien en loisir partagé

CONSIDÉRANT QUE la demande d’aide financière relative au projet intitulé « Structuration intermunicipale des services de loisirs ruraux – Wotton, Ham-Sud, Saint-Adrien et Saint-Camille », présentée au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation dans le cadre du sous-volet « Coopération intermunicipale » du volet 4 – Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité, a été acceptée par la ministre;

CONSIDÉRANT QU’une entente intermunicipale doit être conclue entre les municipalités participantes afin de définir les modalités de réalisation du projet;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l’entente intermunicipale relative au projet « Structuration intermunicipale des services de loisirs ruraux – Wotton, Ham-Sud, Saint-Adrien et Saint-Camille ».

ADOPTÉE

20260202-18

9.2 Mobilisation pour la tarification réduite pour les livres de bibliothèques

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE ce conseil appuie les demandes du Réseau BIBLIO du Québec et des Réseaux BIBLIO régionaux auprès du ministre Joël Lightbound afin de maintenir le tarif postal réduit pour l’envoi des livres entre bibliothèque.

ADOPTÉE

20260202-19

9.3 Remboursement à Wotton – projet technicienne en loisir 2025

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil autorise le paiement d'un montant de 5 463,85 \$ à la municipalité de Wotton, dans le cadre du projet de partage d'une ressource en loisir entre les municipalités de Wotton, Saint-Adrien et Ham-Sud pour l'année 2025.

ADOPTÉE

20260202-20

9.4 Participation aux Festivités printanières 2026

CONSIDÉRANT QUE les dernières éditions des Festivités printanières ont connu un franc succès au sein de la population de la MRC des Sources.

CONSIDÉRANT QUE le projet représente une réelle coordination de toutes les municipalités du territoire et d'un organisme.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Danville en Transition désire renouveler son implication pour une édition 2026.

CONSIDÉRANT QUE le projet *Festivités printanières* édition 2026, présenté par l'organisme Danville en Transition, répond aux priorités « développer et animer des lieux de rassemblement de la population et « bonifier l'offre de loisirs et d'activités sociales » des orientations de la Stratégie de développement/Planification stratégique de la Municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT QUE le projet est toujours en concordance avec l'axe de vitalisation de la MRC des Sources :

Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire et ses priorités :

- *Animation de la communauté locale;*
- *Susciter l'implication des citoyens, incluant les jeunes et les personnes âgées.*

Il est proposé par Jacques Létourneau
Et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Ham-Sud appuie le projet *Festivités printanières* édition 2026, présenté par l'organisme Danville en Transition pour toutes demandes de contribution financière à d'autres partenaires.

QUE la Municipalité de Ham-Sud appuie financièrement l'organisme Danville en Transition pour une somme de 300,00 \$ afin de couvrir une partie des frais en lien avec les ateliers et/ou conférences présentés.

QUE la Municipalité de Ham-Sud facturera à l'organisme Danville en Transition toutes les factures en lien avec le projet qu'elle recevra sans intérêt.

QUE la Municipalité de Ham-Sud fournira gratuitement une salle pour les ateliers et/ou conférences présentés sur son territoire.

ADOPTÉE

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens adressent leurs questions aux élus.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

20260202-21

12.1 Demande d'appui – Marché St-Cam

Appui au projet de reprise et de développement du Marché St-Cam à Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud ne dispose pas de commerce alimentaire de proximité offrant des biens de consommation courante sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Épicerie Sonia, située à Saint-Camille et appelée à devenir Marché St-Cam, constitue un service de proximité important pour les citoyennes et citoyens de Ham-Sud, notamment pour l'accès aux aliments de base;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité géographique à des services alimentaires de proximité est un enjeu important en milieu rural, particulièrement pour les familles et les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre St-Cyr et madame Mylène Breton ont entrepris la reprise de ce commerce avec l'objectif d'en assurer la pérennité à long terme et de maintenir une offre de services essentielle à la population locale et régionale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de reprise prévoit le maintien et la bonification de l'offre de biens de consommation courante, la mise en valeur de produits locaux et régionaux, ainsi que l'amélioration de l'accueil et de la sécurité du commerce;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Ham-Sud et de Saint-Camille partagent une école primaire, et que le Marché St-Cam souhaite développer des collaborations avec le milieu scolaire afin de faciliter l'accès des élèves à des produits locaux et sains;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les objectifs du Fonds régions et ruralité – Volet Commerces de proximité (volet 5), visant le maintien et le développement de services essentiels dans les communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud reconnaît l'importance de soutenir les initiatives contribuant à la vitalité économique, sociale et territoriale de la région;

***Il est proposé par Maurice Bergeron
Et unanimement résolu***

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Ham-Sud appuie le projet de reprise et de développement de l'Épicerie Sonia à Saint-Camille;

QUE la Municipalité reconnaisse l'importance de ce commerce pour l'accès aux services alimentaires de proximité des citoyennes et citoyens de Ham-Sud;

QUE la présente résolution n’entraîne aucun engagement financier de la part de la Municipalité;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Ham-Sud appuie la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet commerces de proximité (volet 5) dans le cadre du projet du Marché St-Cam;

QU’une copie de la présente résolution soit transmise aux promoteurs du projet.

ADOPTÉE

20260202-22 12.2 Demande d’appui – Gala méritas de l’Escale

***Il est proposé par Jacques Létourneau
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud appuie les finissants de l’école secondaire l’Escale pour l’organisation du Gala méritas pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

20260202-23 12.3 Demande d’appui – Projet centre multifonctionnel de Wotton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton projette la construction et l’aménagement d’un centre multifonctionnel incluant une piscine, afin d’offrir des infrastructures récréatives, sportives et communautaires modernes et accessibles à la population locale et régionale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton prévoit déposer une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT QUE ce projet présente un intérêt régional et bénéficiera également à la population de la Municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT QUE l’appui des municipalités partenaires est requis afin de démontrer le caractère structurant et régional du projet;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Ham-Sud appui officiellement le projet de centre multifonctionnel et de piscine de la Municipalité de Wotton;

QUE la Municipalité de Ham-Sud autorise la Municipalité de Wotton à joindre la présente résolution à sa demande d’aide financière déposée dans le cadre du Programme PAFIRSPA;

ADOPTÉE

13. VARIA

Aucun dossier.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE la présente séance soit levée à 20 h 00.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Étienne Bélisle
**Directeur général et secrétaire-
trésorier**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire